

REPUBLIQUE DU CONGO ~~CMB~~

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

Decret n° 96-351 ~~MTFPCS~~ /DGFP,  
DGCA portant inscription au ta-  
bleau d'avancement au titre de  
l'année 1991 de certains Fonction-  
naires des cadres de la catégo-  
rie A, hiérarchie I des Services  
Techniques, (Elevage), en tête  
MISSETETE (Daniel.--)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

D.G.B. :

(/u la Constitution du ~~15 Mars~~ 1992 ;  
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du  
Statut Général de la Fonction Publique ;  
(/u le Decret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut  
commun des cadres de la catégorie A, des Services Techniques ;  
(/u le Decret n° 62/130/MF du 9 Mai 1992 fixant le régime  
des rémunérations des Fonctionnaires ;  
(/u le Decret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination, à la révocation des cadres de l'Etat ;  
(/u le Decret n° 65/170/BE du 25 Juin 1965 réglementant  
l'avancement des Fonctionnaires ;

D.G.C.F. :

(/u le Decret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du Decret n° 62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaire ;  
(/u le Decret n° 95/25 du 13 Janvier 1996 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le Decret n° 95/26 du 22 Février 1996 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Decret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomi-  
nation des Ministres délégués Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 95/32 du 2 Février 1995 portant Orga-  
nisation des intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effets  
financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un re-  
classement d'une mutation de situation administrative ou de tout autre  
promotion ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administratives  
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 10  
Janvier 1993.

(/u la lettre n°1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Mi-  
nistre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE :-

.../...

Article 1er. - Sont inscrits aux tableaux d'avancement au titre de l'année 1991, certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) dont les noms suivent.

A/OPTION ELEVAGE

Vétérinaires Inspecteurs

Pour le 2<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- MISSETETE	(Daniel) SDR Owando
- NAKOUNTALA	(Jean Pierre) Brazzaville
- MBOUNGOU	(André) SDR Pointe-Noire
- IKCLAKOUMOU	(Jean) Brazzaville
- BACKOULOU	(Georges Ferdinand) Brazzaville
- Mme MALONGA SILAMO	née MUYAMA (Antoinette) -"-
- MBEEMBA	(Michel) -"-
- TATI	(Léon) -"-

Pour le 3<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- Mme BITA-KOUA née	EBAKA-KIBELELO (Evelyne) SDR Dolisie
- KIBINDA	(Patrice Laurent) SDR Boundji
- MPOUO	(Raphaël) SDR Dongou
- OKON	(Samuel) Brazzaville
- KOUTOUANGOU	(Médard) -"-
- ABAKO	(Gabriel) Brazzaville

Pour le 4<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- NGASSAKI	(Hubert) SDR Hinda
- OKIGA	(Pascal) SDR Mossaka
- LOCKO	(Claudie Anasthasie) Brazzaville
- OKON	(Sémuel) -"-

Pour le 5<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- AGNAGMA	(Marcellin) Brazzaville
- MOUTSINGA	(Auguste) -"-
- ITOUA	(Clément Sosthène) -"-

Pour le 6<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- DIAMESSO	(Philippe) FEK Brazzaville
- DZALAMOU	(Joachim) FER -"-
- KIMBOUANI	(Jean Didier) -"-
- MAPANGA	(Jacques) -"-
- TATY-POATY	(François) SDR Louandjili
- NGAMBA	(Jean Jonas) SDR P/Noire

Pour le 7<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- MBOUNGOU-MOUANDA      { Bernard }      SDR Madingou
- OBAMI                      { André }      Ranch Louamba

B/OPTION ZCOTECHNIE

Ingénieurs Zobottechniciens

Pour le 4<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- MOUMBANGUE              { Mathias }      SDR Impfondo
- MOUNGBENDE              { Georges }      Brazzaville

Pour le 5<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- MAYELA                      { Bienvenu }      Brazzaville
- PANGOU-GOMA              { Samuel }      SDR Sibiti

Pour le 6<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- AKOUALA                      SDR Pointe-Noire

Pour le 7<sup>e</sup> échelon à 2 ans

- FOUEMO-BIERI              { Michel }      Brazzaville
- KOUTSIMOUKA              { Daniel }      -"-
- MOUANGOU                  { Jean Fulgence } -"-
- OKASSIKI                    { Henri }      SDR Pointe-Noire

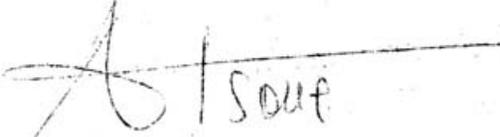
...../.....

Article 1<sup>er</sup> : Le présent Décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /- <sup>m</sup>

BRAZZAVILLE, le 5 AOUT 1996

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail de la  
Fonction Publique et de la  
la Sécurité Sociale.

  
Professeur Anaclét TSOMANBET.

Le Ministre De l'Agriculture de  
l'Elevage des Eaux et Forêts et  
de la Pêche.

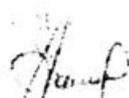
  
Jean Prosper KOYO.

Ampliations :

JORC.....2  
DEFP/DGCA...2  
MAE/DAEFJP..120  
DGB.....2  
DGCF.....2  
BST/DGCA...2  
CRF.....2  
SGG/BC.....2  
INTERESSES..60./- 

  
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre  
de l'Economie des Finances Chargé du  
Budget et de la Coordination des régies.

  
Luc Daniel Adamo MATETA.